

Molenbeek: il manque 12 minutes dans la vidéo de la bavure présumée sur Moad, 14 ans

Publié le mercredi 6 Mars 2013 à 10h11

Après la bavure policière dont un gamin de 14 ans, Moad, dit avoir été victime ce 11 janvier, dans le quartier d'Osseghem à Molenbeek, ses parents ont été reçus ce lundi par les autorités. Ils ont appris que l'enquête interne n'a rien prouvé à l'encontre des policiers incriminés, qui restent dès lors en fonction. Mais leur avocat a constaté que des images vidéo de l'arrivée de l'adolescent au commissariat ont disparu...



La Capitale le révélait : le vendredi 11 janvier 2011, un gamin de 14 ans, Moad, était interpellé sans ménagement par la police de la zone Ouest, alors qu'il courait vers l'appartement familial, dans le quartier d'Osseghem à Molenbeek afin de se rendre à la salle de sports. Ses parents le reprendront au commissariat en soirée le visage tuméfié et éraflé, l'oreille écorchée, une empreinte de semelle sur l'arrière du crâne... « *Je trottinais quand une voiture noire a mis les sirènes et cinq policiers m'ont jeté à terre, menotté, frappé et jeté contre un capot. Et on m'a amené au commissariat en écrasant ma tête sur la porte pour l'ouvrir, avant d'être mis en cellule* »

Les parents sont arrivés et n'en sont pas restés là. Ils ont déposé plainte et lancé via Facebook un appel à une manifestation, qui a finalement été reporté pour éviter des incidents. La famille invite désormais à rejoindre une manifestation globale contre les violences policières ce 15 mars, à Bruxelles. Mais les parents ont aussi été invités, ce lundi, à une rencontre avec le chef de corps de la police de la zone Johan De Becker, son commissaire adjoint Collignon et la bourgmestre Françoise Schepmans. Ils étaient avec leur avocat, Me Lurquin. Et ils ont eu la surprise d'entendre que l'enquête interne – sans même l'audition de Moad ! – n'avait pas permis de prendre en faute les policiers incriminés, qui restent en fonction.

« *Nous avons demandé à visionner la vidéo de l'arrivée au commissariat de Moad* », dit Me Lurquin. « *La scène où il dit avoir eu le visage écrasé sur la porte du sas interne a disparu et le trajet jusqu'à la cellule, qui doit durer 40 secondes, dure 12 minutes selon le minutage qui passe de 18h29 à 18h42. On nous dit que c'est un problème d'horodateur sur l'enregistrement... Un peu court ! !* ».

Plus d'infos dans La Capitale de ce mercredi.